

Employeur :

Personne assurée / Données personnelles

N° de police :

N° NSS (N° AVS) :

Nom :

Prénom :

Etat civil :

Date de naissance :

Rue

NPA / Lieu :

Données personnelles de la personne vivant en concubinage avec la personne assurée

Nom :

Prénom :

N° NSS (AVS) :

Date de naissance :

Etat civil :

Rue

NPA / Lieu :

Déclaration de concubinage *

Les personnes susnommées déclarent :

1. avoir pris connaissance des dispositions du règlement de prévoyance d'après lesquelles, sous certaines conditions, le/la concubin/e peut disposer d'un droit envers la CCAP en cas de décès de la personne assurée.
2. qu'aucun lien de parenté n'existe entre elles à un degré interdisant le mariage.
3. que l'assuré/e ou le/la pensionné/e et le/la concubin/e ne sont pas mariés ou liés par un partenariat enregistré entre eux ou avec un tiers.
4. que le/la concubin/e ne bénéficie d'aucune prestation de survivant, que ce soit au titre de conjoint/e, de partenaire enregistré/e ou de concubin/e survivant/e.
5. former une communauté de vie depuis le : _____
et/ou subviennent à l'entretien d'un ou plusieurs enfants communs.

La présente déclaration, dûment complétée et signée, doit parvenir à la CCAP du vivant de la personne assurée. Toute modification est à communiquer par écrit à la CCAP. La formation d'un nouveau concubinage doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration de concubinage, dûment complétée et signée, adressée à la CCAP du vivant de la personne assurée.

La présente annonce n'ouvre pas d'office le droit à la prestation en faveur du/de la concubin/e. Au moment du décès de la personne assurée, la CCAP établit si les conditions fixées dans le règlement de prévoyance ouvrant le droit à la prestation sont remplies. A cet effet, la CCAP est autorisée à réclamer au/à la concubin/e tout document permettant d'établir l'existence et la reconnaissance du concubinage. A défaut de l'obtention des documents demandés, la CCAP peut refuser d'octroyer les prestations prévues par le règlement de prévoyance.

Personne assurée

Lieu, date :

Concubin/e

Lieu, date :

Signature :

Signature :

* une déclaration de concubinage peut être établie par des personnes de sexe opposé non mariées ou par des personnes de même sexe non liées par un partenariat enregistré.